

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF325

présenté par
M. Aubert, rapporteur**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	74 128 849
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	725 871 151
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Soutien à la micro transition énergétique <i>(ligne nouvelle)</i>	800 000 000	0
TOTAUX	800 000 000	800 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement répond à une double finalité :

- commencer à clarifier la maquette budgétaire des crédits du programme Énergie, climat et après-mines, du programme Service public de l'énergie, et du compte d'affectation spéciale Transition énergétique.
- encourager la micro transition énergétique en accroissant le soutien aux petites installations de cogénération fonctionnant au gaz naturel ou à la biomasse et disposant d'une capacité inférieure à 300 kWh.

Cet amendement crée, de manière transitoire, un programme destiné à renforcer le soutien aux installations de petite cogénération. Ce programme de soutien à la micro transition énergétique serait abondé à hauteur de 800 M€. Cette somme serait prélevée pour :

- 725,87 M€ sur l'action n° 3 du programme 345 Service public de l'énergie (transfert des crédits soutenant pour l'instant la cogénération),
- 74,13 M€ sur l'action n°4 Ferroviaire du programme 203 Infrastructures et services de transport.